Communauté de communes des Vosges du sud

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOCUMENT DE TRAVAIL

Saint-Germain-le-Chatelet,Felon

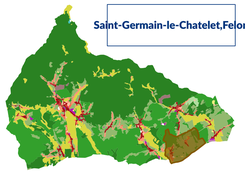

Édition : mars 2024

Légende

Zones urbaines

- UAa — Secteur mixte de cœur de ville
- UAb — Secteur mixte de cœur de ville / village
- UB — Secteur mixte de faubourg et de village-rue
- UCc — Secteur résidentiel composé
- UCm — Secteur résidentiel mixte
- UD — Secteur résidentiel pavillonnaire
- UE — Secteur à vocation d'activités *(UEa à UEi)*
- UF — Secteur mixte à l'urbanisation diffuse
- UGa — Secteur d'équipements
- UGc — Secteur des casernes à Giromagny
- UGl — Secteur de loisirs
- UH — Secteur mixte en transition

Zones à urbaniser

- 1AU — Secteur mixte à vocation d'habitat *(court terme)*
- 2AUe — Secteur à vocation d'activités *(long terme)*
- 2AUt — Secteur à vocation touristique *(long terme)*
- 2AUi — Secteur à vocation touristique *(long terme)*

Zones agricoles

- A — Espace agricole
- Ae — Espace agricole d'intérêt écologique

Zones naturelles et forestières

- N — Espace naturel et forestier
- Nca — Secteur de carrière
- Ne — Espace naturel et forestier d'intérêt écologique
- Ngolf — Secteur dédié au golf
- NL — Secteur à vocation de loisirs
- Np — Secteur dédié à l'accueil d'énergies renouvelables

Limites des zones

Cadastre

Commune
Parcelle

Bâtiment
Bâti dur
Bâti léger

Divers
Cimetière
Piscine

Hydrographie
Plan d'eau (DDT, 2021)
Cours d'eau

Prescriptions

Espace boisé classé (R151-31 1°)
01-000

Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31 2°)
02-000
- Anciennes décharges et dépôts
- Autres secteurs inconstructibles
- Zones humides

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-34 1°)
- Aléa risque minier moyen
- Interdire logement
- Zones humides

Emplacement réservé (R151-34 4°, R151-38 1°, R151-43 3°, R151-48 2°, R151-50 1°)
05-00

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41 3°)
07-000
- [Emblématique, Industriel, Remarquable]
- [Militaire, Ouvrier]
- [Anciennes fermes]
- [Maison de ville]

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41 3°)
07-020

Éléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (R151-43 5°)
07-040

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R151-43 4° et R151-43 8°)
- 03-000 Haie
- Ripisylve
- Verger
- Boisement
- Verger

Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (R151-23 2° et R151-25 2°)
04-010

Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N (R151-23 2° et R151-25 2°)
04-000

Diversité commerciale à préserver (R151-37 4°)
04-040

Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (R151-48 1°)
04-00

Marge de recul (R151-39)
Bande d'implantation des constructions (R151-39)
04-010

Secteur d'OAP
04-000

0 100 200 m

Nord

Cartographie : AUTB - édition : 04/03/2024
Sources : PCI Vecteur origine DGFiP Cadastre 2022